

Procès-verbal de la séance du jeudi 26 février 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-six février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI.

Étaient présents : Bernard AEBERHARD, Michel AGRINIER, Philippe BOUTELLIER, Hugo GHISLAIN, Daniel GIOVANNACCI, Claude GRELLIER, Evodie HERAIL, Jonathan MEYNADIER.

Représenté : Maryse GARIT représentée par Jonathan MEYNADIER

Absent :

Excusé :

Monsieur Claude GRELLIER a été nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Adoption des Procès-verbaux des Conseils municipaux du 19 décembre 2025 et 30 janvier 2026
- Délibération sur le vote du Compte Financier Unique 2025 (budget principal Rousses, Via ferrata de Rousses, transport Tapoul)
- Délibération sur la revalorisation des loyers des logements communaux
- Présentation de l'état récapitulatif des indemnités élus pour 2025
- Questions diverses

Proposition de modification de l'ordre du jour :

La DGFIP étant dans l'incapacité, depuis le 6 février 2026, de produire des CFU validés et ne donnant aucune information de retour à la normale, nous ne procéderons pas ce soir au vote du Compte Financier Unique 2025 (Budget Principal, Via ferrata de Rousses, Transport Tapoul).

Aussi seule une présentation sera faite ce soir des projets de CFU 2025, afin de permettre à ce Conseil, dont c'est la dernière séance en cette composition, de prendre connaissance des résultats financiers 2025 suite aux décisions qui ont été prises tout au long de 2025.

Le maire propose de modifier la 2^{ième} question à l'ordre du jour ainsi :

- Présentation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Adoption des Procès-verbaux des Conseils municipaux du 19 décembre 2025 et 30 janvier 2026

Les Procès-verbaux du 19 décembre 2025 et 30 janvier 2026 ont été adoptés à l'unanimité.

Présentation du Compte Financier Unique 2025 (budget principal Rousses, Via ferrata de Rousses, transport Tapoul)

SITUATION BUDGETAIRE AU 31/12/2025

BUDGET COMMUNE DE ROUSSES

FONCTIONNEMENT	BP 2025	Réalisé	Pourcentage réalisé par rapport au BP
Dépenses	224 305,24 €	146 378,23 €	65,26 %
Recettes	190 367,00 €	196 403,34 €	103,17 %
Résultat de l'exercice 2025		50 025,11 €	
Report 002 résultat antérieur	33 938,24 €	33 938,24 €	
Résultat cumulé		83 963,35 €	

INVESTISSEMENT	BP 2025	Réalisé	Pourcentage réalisé par rapport au BP
Dépenses	249 848,56 €	75 457,95 €	30,20 %
Recettes	175 321,29 €	110 985,86 €	63,30 %
Résultat de l'exercice 2025		35 527,91 €	
Report 001 résultat antérieur	74 527,27 €	74 527,27 €	
Solde de clôture		110 055,18 €	
Restes à réaliser au 31/12		-102 185,37 €	
Résultat cumulé		7 869,81 €	

BUDGET VIA FERRATA DE ROUSSES

FONCTIONNEMENT	BP 2025	Réalisé	Pourcentage réalisé par rapport au BP
Dépenses	17 475,98 €	16 903,43 €	96,72 %
Recettes	16 250,00 €	16 133,00 €	99,28 %
Résultat de l'exercice 2025		-770,43 €	
Report 002 résultat antérieur	1 225,98 €	1 225,98 €	
Résultat cumulé		455,55 €	

INVESTISSEMENT	BP 2025	Réalisé	Pourcentage réalisé par rapport au BP
Dépenses	10 509,14 €	1 677,71 €	15,96 %
Recettes	4 412,35 €	3 974,18 €	90,07 %
Résultat de l'exercice 2025		2 296,47 €	
Report 001 résultat antérieur	6 096,79 €	6 096,79 €	
Solde de clôture		8 393,26 €	
Restes à réaliser au 31/12		-8 100,00 €	
Résultat cumulé		293,26 €	

BUDGET TRANSPORT TAPOUL

EXPLOITATION	BP 2025	Réalisé	Pourcentage réalisé par rapport au BP
Dépenses	27 937,71 €	26 902,60 €	96,29 %
Recettes	27 908,75 €	26 908,75 €	96,42 %
Résultat de l'exercice 2025		6,15 €	
Report 002 résultat antérieur	28,96 €	28,96 €	
Résultat cumulé		35,11 €	

INVESTISSEMENT	BP 2025	Réalisé	Pourcentage réalisé par rapport au BP
Dépenses	14 496,17 €	2 720,00 €	18,76 %
Recettes	4 808,00 €	4 808,00 €	100,00 %
Résultat de l'exercice 2025		2 088,00 €	
Report 001 résultat antérieur	9 688,17 €	9 688,17 €	
Solde de clôture		11 776,17 €	
Restes à réaliser au 31/12		0,00 €	
Résultat cumulé		11 776,17 €	

BUDGETS CONSOLIDES

FONCTIONNEMENT	BP 2025	Réalisé	Pourcentage réalisé par rapport au BP
Dépenses	269 718,93 €	190 184,26 €	70,51 %
Recettes	234 525,75 €	239 445,09 €	102,10 %
Résultat de l'exercice 2025		49 260,83 €	
Report 002 résultat antérieur	35 193,18 €	35 193,18 €	
Résultat cumulé		84 454,01 €	

INVESTISSEMENT	BP 2025	Réalisé	Pourcentage réalisé par rapport au BP
Dépenses	274 853,87 €	79 855,66 €	29,05 %
Recettes	184 541,64 €	119 768,04 €	64,90 %
Résultat de l'exercice 2025		39 912,38 €	
Report 001 résultat antérieur	90 312,23 €	90 312,23 €	
Solde de clôture		130 224,61 €	
Restes à réaliser au 31/12		-110 285,37 €	
Résultat cumulé		19 939,24 €	

COMMUNE DE ROUSSES – Ratios 2025

1 – Dépenses réelles de fonctionnement / population	1173,69
2 – Recettes réelles de fonctionnement / population	1609,86
3 – Dépenses d'équipement brut / population	498,52
4 – Encours de dette / population	364,64
5 – DGF / population	477,78
6 – Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,52
7 – Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	0,80
8 – Taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)	0,27
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,31
9 – Taux d'épargne nette ((épargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	0,20
10 – Ratio d'endettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	0,23
11 – Capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute)	0,84
- Produit des impositions directes / population	394,70

Délibération sur la revalorisation des loyers des logements communaux

Revalorisation des loyers des logements communaux - Gel des loyers jusqu'au 30 juin 2026 - DE 012 2026

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de la locataire d'un des logements communaux demandant le maintien du gel de la revalorisation annuelle des loyers pour cette année.

Monsieur le Maire rappelle que les loyers des logements communaux font l'objet d'une révision annuelle en fonction de l'indice IRL en vigueur tel que prévu dans les baux de location. Cet indice, bien que plafonné depuis 2022, avait engendré une hausse successive du loyer de + 3.50 % chaque année en 2023 et 2024. Cela avait fortement impacté le montant des loyers. Le Conseil municipal avait délibéré après la révision annuelle du loyer d'un des deux logements communaux.

Vu la délibération n°DE_008_2024 du 29 mars 2024 ayant pour objet "Revalorisation des loyers des logements communaux - Gel des loyers jusqu'au 31 décembre 2025" ;

Monsieur le Maire propose de maintenir le gel de la révision annuelle des loyers pour l'ensemble des logements communaux jusqu'au 30 juin 2026 afin que ce gel des loyers soit effectif durant 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à :

- **APPROUVE** le gel de la révision annuelle des loyers pour l'ensemble des locataires liés par un bail avec la commune de Rousses jusqu'au 30 juin 2026.
- **PRECISE** que le gel de la révision annuelle des loyers sera effectif à compter du 1er mars 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce gel de la révision annuelle des loyers jusqu'au 30 juin 2026.

Présentation de l'état récapitulatif des indemnités élus pour 2025

Monsieur le Maire présente l'état récapitulatif des indemnités élus pour 2025. Seul le Maire perçoit une indemnité, celle-ci s'élève à 6 412.41 € brut.

Questions diverses :

Pas de question diverse

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

La séance est levée à vingt-et-une heures huit minutes.

Monsieur Daniel GIOVANNACCI
Président de séance

Monsieur Claude GRELLIER
Secrétaire de séance